

COMMUNE DE MUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 juillet 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15

Le mardi 18 juillet deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Armelle GROSJEAN est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Étaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe, M. Philippe CABOT, 3^{ème} Adjoint.

Mesdames et Messieurs Yaëlle BECHARD, Irène BERNACCHIA, Jean-Louis BLANC, Patrick FAMEL, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Magali RABANIT conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 12 conseillers présents

Étaient excusés :

Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.
Monsieur Etienne RAGOT qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick BENEZECH.

Étaient absents :

Monsieur Philippe POUJOL

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Aménagement de la place du village – réseau pluvial et demande de subvention.**
- 2. Aménagement de la place du village - mise en sécurité et mise en valeur - Place de la Mairie – Place du 11 novembre et demande de subvention.**
- 3. Aménagement de la place du village – éclairage public et demande de subvention.**
- 4. Modification du PLU – Modification de la délibération n°015-2023 en date du 11 avril 2023.**
- 5. Création d'un poste d'adjoint technique.**
- 6. Convention RGPD entre le CDG30 et la Commune de Mus**
- 7. Convention Médiation Préalable Obligatoire (MPO) entre le CDG30 et la Commune de Mus**
- 8. Questions diverses**

029-2023 MODIFICATION DU PLU – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°015-2023 EN DATE DU 11 AVRIL 2023

Monsieur le Maire souhaite revenir sur la délibération n° 015-2023 du 11 avril 2023 et y ajouter les points supplémentaires suivants :

1. Créer un ER 18 sur la parcelle cadastrée AE numéro 86 et sur une partie de la parcelle cadastrée AE numéro 103, représentant 1071 m², afin d'acquérir l'impasse du Verger et permettre l'accès à l'OAP 2.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20230718-029-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Affichage : 24/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

2. Créer un ER 19 sur les parcelles cadastrées AE numéro 103 et 104, représentant 166 m², afin d'acquérir le trottoir existant le long du chemin du Muscat.
3. Augmenter les espaces communs dans les opérations de logements.
4. Réglementer le gabarit des places de stationnement longitudinal.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte les points supplémentaires :

1. Créer un ER 18 sur la parcelle cadastrée AE numéro 86 et sur une partie de la parcelle cadastrée AE numéro 103, représentant 1071 m², afin d'acquérir l'impasse du Verger et permettre l'accès à l'OAP 2.
2. Créer un ER 19 sur les parcelles cadastrées AE numéro 103 et 104, représentant 166 m², afin d'acquérir le trottoir existant le long du chemin du Muscat.
3. Augmenter les espaces communs dans les opérations de logements.
4. Réglementer le gabarit des places de stationnement longitudinal.

- Dit qu'ils sont ajoutés à la délibération n° 015-2023 du 11 avril 2023.

VOTE :

Pour = 14
Contre = 0
Abstention = 0

La secrétaire de séance,



Armelle GROSJEAN



Pour copie conforme,
A Mus, le 21 juillet 2023
Le Maire,



Patrick BENEZECH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001852-20230718-029-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Affichage : 24/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation